

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, présidée par monsieur Martin Nadon, et tenue le 19 décembre 2023 à 19h à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 670, rue Principale.

Présences: Martin Nadon, Maire

Denis Royal, Conseiller siège 1 Charles Daneau, Conseiller siège 2 Bernard Bouclin, Conseiller siège 3 Christian Lefebvre, Conseiller siège 4 Marival Gallant, Conseillère siège 5 Richard Valois, Conseiller siège 6

Sont également présents: Caroline Aubertin, Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Charron, Directeur des finances

Carl De Montigny, Archiviste

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre de voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décisions.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2. Constatation de l'avis de convocation
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Points de l'ordre du jour
 - 4.1. Adoption des "Prévisions budgétaires Activités financières de fonctionnement 2024"
- 5. Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour
- 6. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Quorum est constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 02.

2. Constatation de l'avis de convocation

14771-1223 Il est proposé par Christian Lefebvre, conseiller, et résolu :

DE CONSTATER et **DE MENTIONNER** que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

14772-1223 Il est proposé par Charles Daneau, conseiller, et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Points de l'ordre du jour

4.1. Adoption des "Prévisions budgétaires - Activités financières de fonctionnement 2024"

14773-1223

CONSIDÉRANT que la municipalité de Piedmont pourvoit à des dépenses au cours de l'année 2024, et que pour combler la différence entre lesdites dépenses et les revenus déterminés non fonciers, il est requis de prélever, sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité, une somme suffisante pour équilibrer le budget.

Il est proposé par Denis Royal, conseiller, et résolu:

D'ADOPTER les "Prévisions budgétaires - Activités financières de fonctionnement 2024" telles que présentées.

Madame Marival Gallant demande le vote.

Pour : Denis Royal, Charles Daneau, Christian Lefebvre

Contre: Bernard Bouclin, Marival Gallant, Richard Valois

Le maire prend la parole et vote pour l'adoption de la résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

- 5. Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour
- 6. <u>Levée de l'assemblée</u>

14774-1223

À 20 h 15, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Charles Daneau, conseiller, et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MARTIN NADON	CAROLINE AUBERTIN
Maire	Directrice générale et greffière-trésorière
Je, Martin Nadon, atteste que la signature du les résolutions qu'il contient au sens de l'artic	u présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes cle 142(2) du Code municipal.